



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 18 août 2025

L'an deux mil vingt-cinq le dix-huit août à 18h00 s'est réuni en mairie, le Conseil Municipal de la commune d'Ingrandes sous la Présidence de M. POILANE Éric, Maire.

Date d'affichage et d'envoi de la convocation : le 12 août 2025

Nombre de conseillers : 10

Nombre de présents : 6

Nombre de conseillers ayant donné procuration : 1

Nombre de votants : 7

Étaient présents :

POILANE Eric, Maire

MORIN Bernard, Adjoint

BLUSSON Nicolas, DUBOURG Hervé, MASSAS Jean-Christophe et MICHAUX Dany, conseillers.

Absent ayant donné procuration :

LEITE Paul ayant donné pouvoir à MASSAS Jean-Christophe

Absent excusé :

RAPINE Robert

Absents non excusés :

BAIN Guillaume, PERY Cécile

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 11/08/2025, cette réunion ne sera pas soumise à l'obligation de quorum.

◆ **DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT FAPO (VOLET 3bis)**

Monsieur le Maire expose le projet suivant : Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à solliciter, au titre de l'aide aux communes à faible population- FAPO (volet 3 bis), l'aide du Département du Loiret pour le dossier suivant : « Acquisition tracteur-tondeuse »

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à : 2 199.00 € TTC

Projet : 2 199.00 € TTC	HT	POURCENTAGE
TRACTEUR TONDEUSE	1 832.50 €	100.00%
VOLET 3 BIS FAPO	1 466.00€	80.00 %
AUTOFINANCEMENT	366.50 €	20.00 %

M. le Maire informe le Conseil Municipal que le projet est éligible à la subvention « FAPO – aide aux communes à faible population (volet 3 bis) ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

- Adopte le projet « Acquisition tracteur-tondeuse » pour un montant de 2 199.00 € TTC

- Sollicite une subvention de 1 466.00 € au titre de la subvention « aide aux communes à faible population - FAPO (volet 3 bis) » soit 80% HT du montant du projet.

- Charge le Maire de toutes les formalités.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance,
Jean-Christophe MASSAS

Pour extrait conforme,
Ingrandes, le 18 août 2025
Le Maire, Éric POILANE

